



Route de Houtain - 1470 Genappe

ORGANISATION et TARIFS de L'ECOLAGE à ULM BAISY-THY

Fondée en 1984 par Roland Coddens, l'école ULM Baisy-Thy est devenue l'une des plus grandes écoles ULM en Europe. Avec leur équipe d'instructeurs expérimentés, Christoph et Didier Coddens garantissent une formation ULM professionnelle et de qualité.

- L'écolage se pratique au choix sur pendulaire (*delta motorisé*) ou ULM modèle *FK9 et VL3*
- Ouvert tous les jours sur rendez-vous.
- La durée moyenne de l'apprentissage est de 15 à 25 heures
- Le club loue des appareils Pendulaire et type ULM

Tarif pour un cours de vol avec instructeur

- Prix :
 - DPM 3.40 € / min
 - FK9 3.55 € / min
 - VL3 4.10 € / min
 - SV4 4.10 € / min

Exemple : Pour 40 minutes de vol en FK9, le tarif est de 142 €, briefing inclus.

Tarif pour un vol sans instructeur

- Prix :
 - DPM 2.25 € / min
 - FK9 2.40 € / min
 - VL3 2.95 € / min
 - SV4 2.95 € / min

Exemple : Pour 40 minutes de vol en solo sur FK9, le tarif est de 96 €.

Incluant la location de l'appareil, le carburant, assurances responsabilité (RC), assurance passager et l'assurance omnium.

La cotisation Club annuelle est de 295 € pour les élèves pilotes + Fédération 60 € = 355 €

Les cours théoriques sont organisés en groupe afin de préparer les examens nécessaires à l'obtention de la licence de pilote.

Le prix de la session complète est de 550 € (carte aéronautique et manuel inclus)

Les matières sont les suivantes :

- *Météorologie*
- *Aérodynamique*
- *Technique de vol*
- *Navigation*
- *Facteurs Humains*
- *Réglementation*
- *Communication*

Quelles sont les conditions pour devenir pilote ULM/DPM ?

<https://mobilit.belgium.be/fr/aviation/voler-en-piloter/aeronefs-ultra-legers-motorises-ulm/pilote/devenir-pilote>

Devenez pilote ULM-DPM sans contraintes ! Commencez la formation dès aujourd’hui, aucune formalité préalable n'est requise.

Avant votre premier vol solo, il vous suffira d'un certificat médical LAPL pour voler en toute sécurité sous la supervision d'un instructeur.

Pour obtenir cette autorisation, il faut prendre rendez-vous avec un médecin agréé aéronautique :

<https://mobilit.belgium.be/fr/aviation/licences-et-agrements-personnes/examinateurs-aeromedicaux-ame-personnes>

La licence de pilote s'obtient après la réussite des examens théoriques et pratiques auprès d'un examinateur.

ADRESSES UTILES

Christoph Coddens responsable du club et Moniteur agréé ULM-DPM

Didier Coddens responsable du club et Moniteur agréé ULM-DPM

Le terrain et le Club House de Baisy-Thy :

Route de Houtain 5,
1470 Genappe (direction Nivelles)

Tél pour les réservations: [067.78 02 47](tel:067.78.02.47)

Site internet: www.ulm.be

Email : info@ulm.be

ULM Baisy-Thy Flight School ASBL

IBAN: BE07 0019 1170 2066

BIC: GEBABEBB

SPF Mobilité et Transport / City Atrium

Rue du Progrès 56

1210 BRUXELLES

Tel. 02.277 43 11

<https://mobilit.belgium.be/fr/aviation>

e-mail : bcaa.lic.dir@mobilis.fgov.be

Arrêté royal relatif aux aéronefs ultralégers motorisés – AR 20/12/2024

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?language=fr&sum_date=2025-02-18&lg_txt=f&pd_search=2025-02-18&s_editie=1&numac_search=2025000168&caller=sum&2025000168=1&view_numac=2025000168n